



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 27010

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la fixation de la date des élections aux conseils départementaux et régionaux, ainsi qu'au conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, un arrêté du 15 juillet 1997 a annulé les élections prévues alors à l'automne 1997. L'argument avancé à l'époque, à savoir la défaillance du fichier ADELI, n'étant plus recevable depuis quinze mois, il lui demande donc de lui indiquer la date de ces élections très attendues par l'ensemble de la profession.

Texte de la réponse

Un groupe de travail a été mis en place avec les représentants des professions paramédicales travaillant en ville. Ce groupe de travail chargé d'aborder les problèmes d'exercice des professions paramédicales s'est réuni au début du second semestre 1998, le rapport élaboré à la suite des travaux de ce groupe a été rendu public en novembre dernier. Dans ce rapport, il est proposé la création d'un office interprofessionnel des paramédicaux se substituant notamment à l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Cet office, doté de bases régionales et d'une instance nationale, serait constitué de sections professionnelles propres. Il serait chargé du suivi des professionnels (exercice illégal...), et investi d'une mission de proposition et de contrôle en matière de règles déontologiques et administratives. En outre, le rapport préconise de confier à cette instance une compétence en matière de diffusion et de contrôle des règles de bonnes pratiques paramédicales. Les représentants des salariés seront également consultés sur ces propositions avant que les ministres ne décident des suites à y donner.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27010

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1536

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2732